

### **Que dois-je faire, en tant que référent COVID, si je ne suis pas contacté par le call center tracing ?**

Lorsqu'un participant/encadrant cas possible vous informe que le test qu'il a effectué est positif, si vous n'avez pas été contacté par le call center tracing 4h après l'obtention de cette information, veuillez prendre contact vous-même avec le call center au **02/214 19 19**.

- ➔ Introduisez un code postal de la région où se déroule l'activité résidentielle/non résidentielle
- ➔ Choisissez l'option 2 « institutions/entreprises » (= collectivités)  
Le call taker va alors enclencher la procédure prévue et mettre celle-ci en place avec vous.
- ➔ À la question : Est-ce que vous faites partie ou vous avez fait partie d'un camp de jeunesse ?  
**Répondez oui** (que vous organisiez une activité résidentielle ou non résidentielle)
- ➔ À la question : Est-ce qu'il s'agit d'un camp avec nuitée, c'est-à-dire, est-ce que vous avez dormi au moins une nuit sur place ?  
**Répondez oui** (que vous organisiez une activité résidentielle ou non résidentielle, même s'il n'y a pas eu de nuitée)

### **J'organise une activité non résidentielle. Que dois-je dire/répondre au call center tracing pour que des tests soient prescrits et un certificat de quarantaine soit généré auprès de chaque parent ?**

Le call taker va vous poser deux questions. Voici les réponses à apporter à ces questions :

- ➔ À la question : Est-ce que vous faites partie ou vous avez fait partie d'un camp de jeunesse ?  
**Répondez oui** (que vous organisiez une activité résidentielle ou non résidentielle)
- ➔ À la question : Est-ce qu'il s'agit d'un camp avec nuitée, c'est-à-dire, est-ce que vous avez dormi au moins une nuit sur place ?  
**Répondez oui** (que vous organisiez une activité résidentielle ou non résidentielle, même s'il n'y a pas eu de nuitée)
- ➔ Le call taker vous donnera alors les informations utiles pour la suite (dont la manière de transmettre votre fichier Excel avec les coordonnées des participants/encadrants concernée sur une boîte mail sécurisée)

### **Peut-on organiser une nuitée sous tente exceptionnellement lors d'une plaine non résidentielle ?**

Il est autorisé d'organiser une nuitée par bulle par semaine pour les activités non résidentielles moyennant le respect des conditions d'hygiène suivantes :

- La ou les tentes doi(ven)t être aérée(s) en permanence durant la nuit
- Les couchettes (matelas, hamacs ou lits de camp) doivent être individuelles
- Le linge de lit (oreillers, taies, sacs de couchage) doit être apporté par l'enfant (mêmes consignes que pour la sieste des petits dans le protocole), si ce n'est pas le cas tout doit être lavé après chaque nuitée, comme les lits de camp, hamac et autres
- Le matériel et linge de toilette sera aussi bien entendu individuel et amené par l'enfant

Activités d'été résidentielles et non résidentielles  
FAQ's

- Les mesures d'hygiène seront strictement respectées avec une attention particulière pour le lavage des mains (au coucher, au lever, avant le petit déjeuner, en allant aux toilettes, ...). Un nettoyage supplémentaire des toilettes est à prévoir au matin car elles seront utilisées la nuit par certains enfants.
- La distanciation physique : disposer les lits de manière à les distancier le plus possible – ne pas mélanger les sous-groupes d'une bulle pour la nuitée - ne pas mélanger les bulles pour la nuitée.

**Quel est le rôle du référent COVID ?**

- Le référent COVID est la personne chargée de traduire et d'implémenter les mesures générales de prévention dans chaque association. Il est la personne de contact pour les autorités, les participants, les parents. Il veille également à ce qu'un système de surveillance du respect des mesures soit mis en place. Il évaluera de manière régulière les mesures mises en place et y apportera, le cas échéant, les améliorations nécessaires.
- Il s'assure que les informations sont bien disponibles et diffusées aux participants, à l'équipe logistique et à l'équipe d'encadrement.
- Les coordonnées de ce coordinateur doivent être disponibles facilement pour toutes et tous et ce, à tout moment.
- Il est le contact avant, pendant et après l'activité pour le suivi des différentes mesures de prévention.
- En résumé, ce coordinateur COVID est un peu le chef d'orchestre de la lutte contre le COVID de l'association en identifiant les besoins et en désignant clairement le fonctionnement et les responsabilités de chacun.